



Commune de  
GRANDPUITS BAILLY-CARROIS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le  
ID : 077-217702117-20251217-2025\_12\_60-DE

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
VOTES : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9  
Date de convocation : 10 décembre 2025

## EXTRAIT DES REGISTRES DE DELIBERATIONS DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Maire,

**PRESENTS :** Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Madame BRICHET Sylvie, Madame FOURREY Marie-Françoise, Madame SATABIN Jacqueline, Madame MARIE Valérie, Monsieur DURAND Patrick, Monsieur SAINT Alain, Madame MEURANT Myriam, Monsieur ZEITOUN Nicolas

**ABSENTS EXCUSÉS :** Monsieur TOURNAY Patrick, Madame GORSE Brigitte, Madame DURAND-GAZANGELLE Martine

Monsieur Patrick DURAND est désigné secrétaire de séance.

N° 2025/12-60

### **« RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2026 » APPROBATION DU CHIFFRAGE, AUTORISATION DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (S.D.E.S.M.)**

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Vu la candidature de la commune de Grandpuits Bailly-Carrois en date du 28 mars 2025 pour un projet de rénovation d'éclairage public délégué au SDESM ;

Vu l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public sur différents secteurs de la commune ;

Considérant que la commune de Grandpuits Bailly-Carrois est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le parc d'éclairage public communal est vieillissant et qu'il est consommateur d'énergie ;

Considérant l'engagement de la commune dans la Transition écologique ;

Le Maire expose

Après une première tranche de rénovation de l'éclairage public en 2019 à 2022, la collectivité souhaite poursuivre les travaux de 2026 à 2028. Au vu du montant global du projet estimé 179 196.00€ HT, il est programmé d'établir des tranches d'intervention sur 3 ans.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le 18/12/2025  
ID : 077-217702117-20251217-2025\_12\_60-DE

Pour 2026, le montant des travaux est estimé à 53 647.00€ HT et concerne les secteurs suivants :

2026	montant HT	montant TTC
Rues de la Borde/ Vieux pont/ Montereau	37 664,00	45 196,80
Rue de la croix boissée	15 983,00	19 179,60
<b>TOTAL</b>	<b>53 647,00</b>	<b>64 376,40</b>

Cette opération rentre dans le dispositif subventionnable de l'enveloppe annuelle de 35.000 € dévolue à chaque commune adhérente reversant le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au SDESM.

Le SDESM s'engage également parallèlement à établir une demande de subvention auprès de la Région Île de France dont l'aide est cumulable aux 35.000€.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la rénovation de l'éclairage public en technologie LED sur les secteurs définis précédemment pour 2026.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2026.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait à Grandpuits Bailly-Carrois, le 17 Décembre 2025

Le Secrétaire de séance

Patrick DURAND

Le MAIRE

Jean-Jacques BRICHE

